

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18105127

Déposé au greffe du Tribunal
de Commerce de Liège,
Division Liège, le

27 JUN 2018

Le Greffier

Greffier



N° d'entreprise : **0404.407.846**

Dénomination

(en entier) : **Suez Water**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue De Hermée 225 - 4040 Herstal**

Objet de l'acte : Démission - Nomination - Pouvoirs

Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire dd 08/05/2018

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Florence DERAM, Directeur Financier Suez Environnement Europe & CEI de son mandat d'Administrateur à la date du 17/05/2018 et propose à l'Assemblée Générale la reprise de son mandat d'Administrateur par Monsieur Romain VAUGELADE, France, 30 rue Léon Maurice Nordmann, 92250 La Garenne-Colombes, Finance Director ES Service Europe.

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Julien ROJO, Directeur Business Unit Eau Industrielle Europe de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil à la date du 17/05/2018 et propose à l'Assemblée Générale la reprise de son mandat d'Administrateur et Président du Conseil par Monsieur Xavier LAZENNEC, France, 19 route de Nogent, 78113 Condé sur Vesgre, Europe ES Service Director.

En vertu de l'Article 10 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale décide de ramener le nombre d'Administrateurs de trois à quatre.

Le Conseil d'Administration désigne pour ce quatrième mandat d'Administrateur Monsieur Peter GEUNS, Schildershof 4, 3600 Genk, Managing Director Suez Water Technologies & Solutions Belgium bvba.

Extrait du PV du Conseil d'Administration dd 19/04/2018

Le détail des nouveaux pouvoirs de signature est présenté ci-dessous.

Objet: Délégations de pouvoirs en Belgique et aux Pays-Bas pour SUEZ WATER S.A./N.V.

Le conseil d'administration du 19 avril 2018 décide à l'unanimité des voix de ses membres présents, d'annuler les pouvoirs attribués antérieurement et de les remplacer par la délégation suivante et ceci avec effet à la date du jour.

Pour rappel, l'ensemble des dépenses engagées doit se faire dans le respect des procédures du groupe SUEZ, notamment sur les frais de déplacement, les notes de frais et les frais généraux.

A. Représentation légale

Conformément aux statuts, la société est valablement représentée, y compris dans les actes et en justice par deux administrateurs agissant conjointement.

A ce jour le conseil d'administration est représenté par les membres du groupe A et Mr. Jean-François GERARD du groupe B.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

B. Actes de gestion journalière autres que ceux définis dans les points suivants

C. Toutes les soumissions, offres et contrats liés aux ventes

C1. avec des sociétés détenues à au moins 50% par le groupe SUEZ ou ses filiales à la date de signature du contrat :

- Signature illimitée : une des personnes du groupe B ou C

C2. avec les autres sociétés

- Dans la limite de 8.000,00 EUR H.T. : une des personnes du groupe H

- Dans la limite de 100.000,00 EUR H.T. : une des personnes du groupe G

- Dans la limite de 450.000,00 euros H.T. : une des personnes du groupe E signant seule.

- Dans la limite de 10.000.000,00 euros H.T. :

o une des personnes du groupe B signant seule, ou

o deux personnes incluses dans les groupes E et E signant conjointement.

- D'un montant supérieur à 10.000.000,00 euros H.T. : une personne du groupe A et une personne du groupe B signant conjointement.

Dans les cas des Sociétés Momentanées, les montants ci-dessus seront considérés pour la part SUEZ Water.

D. Tous les accusés de réception de commande clients

D1. avec des sociétés détenues à au moins 50% par le groupe SUEZ ou ses filiales à la date de signature du contrat :

- Signature illimitée : une des personnes du groupe B ou C signant seule

D2. avec les autres sociétés

- Dans la limite de 75.000,00 euros H.T. : une des personnes du groupe G signant seule.

- Dans la limite de 300.000,00 euros H.T. : une des personnes du groupe E signant seule.

- Dans la limite de 1.000.000,00 euros H.T. : une des personnes du groupe B signant seule.

- Dans la limite de 5.000.000,00 euros H.T. : par deux personnes incluses dans les groupes A, B ou E signant conjointement.

- D'un montant supérieur à 5.000.000,00 euros H.T. : par deux personnes incluses dans les groupes A ou B

Dans les cas des Sociétés Momentanées, les montants ci-dessus seront considérés pour la part SUEZ Water.

E. Tous les contrats d'achat et commandes faits au nom de la société sont valablement signés :

E1. avec des sociétés détenues à au moins 50% par le groupe SUEZ ou ses filiales à la date de signature :

- Signature illimitée : une des personnes du groupe B ou C seule

E2. avec les autres sociétés

- D'un montant limité à 250,00 euros H.T. : par un technicien seul

- D'un montant limité à 1.000,00 euros H.T. pour les dépenses de fournitures, matériel de bureau, petit matériel de sécurité et frais de déplacement : par une personne du groupe I signant seule.

- D'un montant limité à 2.000,00 euros H.T. : par une personne du groupe B, C, E, F, G, H signant seule.

- D'un montant limité à 5.000,00 euros H.T. : par une personne du groupe B, C, E, G signant seule.

- D'un montant limité à 50.000,00 euros H.T. : par une personne du groupe F et une personne du groupe G ou H signant conjointement.

- D'un montant limité à 450 000,00 euros H.T. :

o par une personne du groupe F et une du groupe B conjointement, ou

o par une personne du groupe F et une du groupe C conjointement, ou

o par une personne du groupe F et une du groupe E conjointement

- D'un montant supérieur à 450.000,00 euros H.T. :

o par deux personnes incluses dans les groupes A, B, C ou E signant conjointement

F. Tous les chèques, mandats, transferts et virements bancaires ou postaux sont valablement signés :

D'un montant limité à 100.000,00 euros TTC : par une personne du groupe B, C ou E signant seule

D'un montant supérieur à 100.000,00 euros TTC : par deux personnes signant conjointement, désignées dans le groupe B, C ou E.

G. La signature pour l'ouverture d'un compte bancaire, la fermeture d'un compte bancaire, les actes, pièces, documents, quittances, décharges, effets de commerce, factures, notes de crédit et de débit et tous autres documents comptables et sociaux
Par une personne du groupe B ou C signant seule.

H. Les crédits, découverts, emprunts bancaires ou financiers, autorisations de découvert, émission de cautions, avals ou garanties, mainlevée de cautions ou garanties
D'un montant limité à 450.000,00 euros : par une personne du groupe A, B ou C signant seule
D'un montant supérieur à 450.000,00 euros : par deux personnes signant conjointement, désignées dans le groupe A, B, C.

I. Recrutements de personnel employé ou ouvrier, licenciement, établissement d'attestations liées au droit du travail.

Par une personne du groupe B ou C signant seule.

A- Pour la Belgique

Groupe A : Administrateurs

Xavier LAZENNEC - France, 19 route de Nogent, 78113 Condé sur Vesgre

Romain VAUGELADE - France, 30 rue Léon Maurice Nordmann, 92250 La Garenne-Colombes

Peter GEUNS - Belgique, Schildershof 4, 3600 Genk

Groupe B : Directeur Général Délégué, General Manager ES Services North Europe & Russia

Jean-François GERARD - Belgique, 5300 Andenne, Rue de sablonnière 317

Hilde VAN HERZEELE - Belgique, 3070 Kortenberg, Gemeentebroek 4

Groupe C : Directeur Administratif et Financier

Thierry JANSSEN

Groupe D : VOID

Groupe E : Directeurs / Manager

Yves VANLANGENDONCK

Filip MOYAERS

Groupe F : Acheteurs

Jordi BUCHET

Sep HAMAEEKERS

Groupe G : Responsables Service régionaux et Responsable commercial

Joris VERHEYDEN

Laurent SANSDRAP

Groupe H : Responsables d'affaires

Philippe DEVAUX

Joris VERHEYDEN

Laurent SANSDRAP

Jérémie HUBERMONT

Marc DORQUET

Michel NYSEN

Damien DE VIRON

Niels LEFEBURE

Thierry VLAEMINCK

Nicolas BALLA

Patrick BOGAERTS

Suez Water site staff (worksite orders via « bons de chantier »)

Groupe I : Assistantes

Nathalie DUBOIS

Cristina GUELI

Laurence PIRONET

Nadia GARBIN

Sonia CHRISTIAENS

B- Pour les Pays-Bas

Groupe A : Administrateurs

Xavier LAZENNEC - France, 19 route de Nogent, 78113 Condé sur Vesgre

Romain VAUGELADE - France, 30 rue Léon Maurice Nordmann, 92250 La Garenne-Colombes

Peter GEUNS - Belgique, Schildershof 4, 3600 Genk

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - suite

Mod PDF 11.1

Groupe B : Directeur Général Délégué, General Manager ES Services North Europe & Russia
Jean-François GERARD - Belgique, 5300 Andenne, Rue de sablonnière 317
Hilde VAN HERZEELE - Belgique, 3070 Kortenberg, Gemeentebroek 4

Groupe C : Directeur Administratif et Financier
Thierry JANSSEN

Groupe D : VOID

Groupe E : Directeurs
Wii STEEGHS
Patrick ORBON
Filip MOYAERS

Groupe F : Acheteurs
Jordi BUCHET
Sep HAMAEKERS

Groupe G : VOID

Groupe H : Responsables d'affaires
Marcel BOUTEN
Richard FLIETSTRA
Ellen MARTENS
Patrick BOGAETS
Ton COX
Suez Water site staff (worksite orders via « bons de chantier »)

Groupe H : Assistantes
Martine JANSSEN
Saskia WILLEMS

Jean-François GERARD
Directeur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature.